

SECRETARIAT TECHNIQUE

=====

CELLULE CHARGÉE DE  
L'ADMINISTRATION, DES  
FINANCES ET DE LA COLLECTE DES  
DONNÉES STATISTIQUES ET  
FISCALES



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité – Travail

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL AVEC LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt Février s'est tenue, dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, une réunion de travail sous la présidence du Ministre des Mines et de la Géologie, Vice-Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Y ont pris part :

- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA ;
- Monsieur **Georges Hyacinthe OUABOUA**, Directeur de Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Monsieur **André ZEGUINO**, Inspecteur Central des Services Juridiques ;
- Monsieur **Thierry FEIKERAM**, Directeur Général des Mines et de la Géologie ;
- Monsieur **Didier SODEA**, Directeur Général du Pétrole ;
- Monsieur **Jean Blaise YARISSEM**, Chef de Cellule chargé de l'Administration et des Finances ;
- Madame **GUITINZIA née NAMBEANRE YIWANTO Lyna**, Chef de Cellule chargé de la Tenue des Bases de Données Statistiques et Fiscales ;
- Madame **Nadège Clovia LAMINE**, Membre de la Cellule chargé de la Tenue des Bases de Données Statistiques et Fiscales ;
- Madame **Fanta Mariette SAMBA VOMI**, Directrice de la Recherche Minière et du Cadastre Minier ;
- Monsieur **Hébert NAMSIONOU REMADEMO**, Chef de Service de la Documentation et du Cadastre Minier ;
- Madame **Octavie Reine De La Fraternité NGAIOROFEI**, Chef de Service des Mines et des Carrières ;
- Madame **Amélie Mymie MBATA**, Régisseur de Recettes.

L'ordre du jour portait sur la mutualisation des efforts entre le Ministère des Mines et de la Géologie et le Secrétariat Technique de l'ITIE en vue de la mise en œuvre des mesures correctives telles que recommandées dans le Rapport de Validation de la République Centrafricaine aux Normes ITIE.

La réunion a débuté à 09 heures 50 minutes par les propos introductifs du Ministre des Mines et de la Géologie, Monsieur Rufin BENAM BELTOUNGOU.

Il a indiqué la nécessité de la tenue de la réunion qui permettra de s'entendre sur :

- Le rapport administratif entre le Ministère des Mines et de la Géologie et le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA ;
- Le suivi et la mise en œuvre des recommandations des Rapports ITIE et ;
- Les travaux en cours de l'élaboration du Rapport ITIE 2023.

**I. Sur le rapport administratif entre le Ministère des Mines et de la Géologie et le Secrétariat Technique.**

Le Ministre des Mines et de la Géologie a rappelé à l'ITIE-RCA le rapport administratif devant faciliter la communication et la collecte des informations indispensables à la réalisation des Rapports ITIE.

Il a indiqué de saisir le Ministre à charge pour lui d'instruire ses collaborateurs.

La saisine directe des Directeurs et Chefs de Service sans passer par le Directeur Général ne pourra faciliter la collecte des informations, car, ces derniers relèvent de lui.

Le respect de la hiérarchie éviterait la frustration dans le rapport entre le Ministère et l'ITIE-RCA.

Avant de se retirer et laisser continuer la réunion sous la présidence du Ministre Coordonnateur, il a présenté le contexte géopolitique et géostratégique international qui nécessite une diversification des relations politiques et diplomatiques.

Il a conseillé de poursuivre la réunion dans la sérénité et d'éviter tout malentendu qui visera à mettre en cause les uns et les autres d'être à l'origine de l'inertie et du ralentissement de l'allure du travail au niveau de l'ITIE.

**II. Sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations des Rapports ITIE-RCA.**

Le Ministre Coordonnateur a salué l'initiative prise par le Ministre des Mines en organisant cette réunion.

Il a rappelé les différentes recommandations dont celles issues des Rapports ITIE-RCA 2020, 2021 et 2022 et celles de la Validation de 2024.

Ces recommandations, pourtant notifiées au Ministre n'ont pas encore été mises en œuvre. La liste de l'ensemble des recommandations a été de nouveau remise au Directeur de Cabinet par le Ministre Coordonnateur.

Il a rappelé la réforme du cadre juridique de la mise en œuvre de l'ITIE intervenue en 2016 qui a introduit les hauts cadres des Ministères impliqués dans le processus ITIE, notamment les Directeurs Généraux et les points focaux chargé de travailler quotidiennement avec le Secrétariat Technique de l'ITIE en vue de remonter en temps utiles les informations pertinentes aux Chefs de leur Département dans le cadre des réformes à envisager en conformité avec les recommandations.

Le Ministre Coordonnateur a relevé l'urgence et la nécessité de mettre en place un Comité de suivi et de mise en œuvre des recommandations et des questions soulevées par la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays.

Il a insisté sur la mise en place de ce Comité et a précisé que l'une des causes de la suspension de la RCA de l'ITIE est la non mise en œuvre des recommandations des Rapports ITIE.

Le Directeur de Cabinet a pris bonne note et a promis de rendre compte au Ministre de juger de l'opportunité de la mise en place de ce comité.

### **III. Sur les travaux de l'élaboration du Rapport ITIE-RCA.**

Le Ministre Coordonnateur a présenté qu'en octobre 2024, l'Administrateur Indépendant avait sollicité les documents préliminaires en vue d'élaborer le Rapport de cadrage ITIE 2023.

La liste actualisée des documents sollicités fait ressortir que parmi les entités administratives déclarantes, seule la Direction Générale des Mines et de la Géologie n'a pas fourni tous les documents.

Il a relevé dans le Décret portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines et dans le Code Minier que certaines dispositions en termes d'attributions se retrouvent dans la Norme ITIE en tant que Exigences et que ces documents existent et datent de l'année X moins 2.

Il a encouragé le Directeur Général des Mines à s'impliquer davantage 

Le Directeur de Cabinet a demandé de donner lecture de la liste des documents attendus du Ministère avant de fixer au 28 février 2025, le délai de rigueur pour que la Direction Générale des Mines mette à la disposition du Secrétariat Technique lesdits documents.

Le Ministre Coordonnateur a rappelé que l'ITIE est un outil de la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et un moyen de réforme et de mobilisation des recettes de l'Etat.

Ainsi, les Rapports ITIE examinent les instruments juridiques nationaux de la gouvernance et de la mobilisation des recettes, relèvent les forces et les faiblesses tout en proposant des approches de solutions en termes de recommandations.

Il a été noté qu'une correspondance explicative dûment signée et datée soit adressée à l'Administrateur Indépendant pour les recommandations et les documents qui ne sont pas disponibles pour non applicabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Ministre Coordonnateur a levé la séance à 11 heures 30 minutes.

Fait à Bangui, le 19 MARS 2025

LE RAPPORTEUR



Jean Blaise YARISSEM